

# Concours de Peinture Grands Formats en plein air à Fourges (27630), Haute Normandie

## Règlement

*Mis à jour le 1 février 2015, sous réserve de modifications ultérieures qui peuvent se porter sur la liste des prix et les modalités d'accueil d'artistes inscrits (programme de repas éventuels, animations etc.)*

### Article : 1 – Objet

L'Association « Festival Cultures Croisées » et organise en partenariat avec la Mairie de Fourges, le restaurant Le Moulin de Fourges, le groupe « Les Escales », Le Géant des Beaux-Arts, Transport Val de Seine (TVS,) et le soutien de la CAPE, de la ville de Vernon et de la Communauté de Commune Epte-Vexin-Seine.

### le 4-ème Concours International de Peinture Grands Formats en plein air à Fourges.

La taille minimale de peinture est imposée à 100x81 cm (40 Figure) (exceptionnellement pour cause du thème du portrait imposée par la Normandie Impressionniste.

Toutes les techniques sont admises : huile, acrylique, pastel, aquarelle.

### Le thème de 2016 – « Portraits Impressionnistes » choisi dans le cadre du Festival « Normandie Impressionniste ».

Sujet magnifique, intime et populaire, il s'intéresse plus largement à la question de la figure, du visage et du corps, de la famille, des cercles amicaux, des représentations sociales, autoportraits possibles.

**Ce Concours se déroulera sur la commune de Fourges, traditionnellement le troisième week-end du mois de juin : en 2016 ce sera le vendredi 17 (14h-18h30), le samedi 18 (9h-18h30) et le dimanche 19 juin 2016 (9h-15h).**

### Article : 2 – Artistes concernés

Ce concours est ouvert sur inscription à trois catégories d'artistes : « Artiste professionnel » (cette catégorie oblige les concurrents à présenter leur numéro siret et/ou l'inscription à la Maison des Artistes), « Artiste amateur » et « Jeune artiste » âgé au jour du Concours de 16 à 26 ans.

Le choix de la catégorie est obligatoire au moment de l'inscription.

Les prix nominatifs des partenaires et les prix dans les catégories « techniques » comme « Pastel » et « Aquarelle » seront accessibles à tous sans prise en compte de catégorie « pro » « amateur » ou « jeune ».

### Article : 3 – Frais d'inscription

**La participation aux frais généraux se monte pour 2016 à 45€ jusqu'au 31 janvier 2016 et de 55€ après.**

(pour le paiement par carte de crédit cette somme est majorée de 5% pour le traitement du site Paypal, ce mode n'est pas possible sur le lieu du concours)

**Cela inclut les frais de dossier, le repas du samedi-midi, la carte de 6 cafés offerts sur 3 jours, l'édition spéciale de la brochure du Concours et les entrées aux musées partenaires :**

**la Fondation Claude Monet à Giverny, Le Château Bizy.**

Les inscriptions sont possibles jusqu'à ce que la liste atteigne 100 candidats.

Si des candidats déjà inscrits se désistent, cela libère des places dans la limite de 100 candidats, et cela jusqu'au dernier jour du concours. *Annulation CF article 12*

#### **Article 4. Matériel et Supports**

L'organisation ne fournit aucun matériel sauf les toiles aux 20 premiers inscrits. Aux artistes régulièrement inscrits avant le **1<sup>er</sup> mai**, une toile peut être fournie moyennant la participation de 35€/ toile (coût de la toile + frais de traitement) (mentionnez sur le bulletin d'inscription ) par chèque séparé pour cette réservation.

L'association renverra les chèques correspondant à la réservation pour la toile aux 20 premiers artistes inscrits .

Après le 1<sup>er</sup> mai les inscriptions resteront toujours possibles, mais les participants doivent obligatoirement apporter eux-mêmes leurs supports.

#### **Autre matériel :**

Un certain nombre de chevalets d'atelier ou trépieds peut être loués à l'association.

(pour un prix de 10€ et en versant une caution de 50 euros par chèque restituée au retour du chevalet)

#### **Article 5. Déroulement du Concours.**

Pour concourir, l'artiste doit se présenter au point d'accueil et faire estampiller le ou les supports par les organisateurs.

Chacun peut faire estampiller un ou plusieurs supports vierges, mais un seul pourra être soumis au Jury. Les supports préparés avec un fond coloré uniforme seront acceptés.

Chaque artiste devra créer sur place, à un emplacement de son choix accessible au public, une œuvre **originale sur le thème de l'année 2016 – Portrait Impressionniste** obligatoirement en plein air, éventuellement intégrant les paysages ou la vie de Fourges.

(Il est interdit de s'installer sur le pont de l'Epte)

**Le thème du portrait pourra être traité d'une manière large et parfois symbolique.**

Il est possible de venir avec son propre modèle vivant ou de choisir de créer les scènes de vie (au restaurant, à la pêche, sur la voie verte, etc. Les mises en scènes créées par les participants sont admises, ainsi que l'autoportrait.

**Les portraits d'après photo, même s'ils sont réalisés en plein air, au vue des passant ne sont pas permis.**

Les participants se verront remettre à l'accueil un plan indiquant les principaux points d'intérêt. Après avoir choisi leur emplacement, ils l'indiqueront aux organisateurs pour permettre d'orienter le public.

Tous les soirs, à 18h30 les œuvres estampillées devront être rendues aux organisateurs, elles seront reprises par leurs artistes le lendemain à partir de 9h00.

Les artistes n'ayant pas rendu leur œuvre pour la nuit sont éliminés.

L'artiste doit livrer **une seule œuvre le dimanche 19 juin à 15h** et se faire photographier avec celle-ci au stand prévu à cet effet.

L'œuvre qui sera présentée au concours ne devra pas être signée et avoir le numéro d'enregistrement au dos. Elle ne devra pas être encadrée.

Les œuvres seront exposées sur la place du Moulin sur des chevalets **le dimanche 19 juin, après-midi** .

Le Public pourra voter pour les numéros des artistes de leurs choix.

Les bulletins de vote seront à la disposition du public sur le stand d'accueil. A remplir et à déposer dans l'urne entre le samedi 18 et dimanche 19 juin (l'heure de clôture sera précisé sur le stand d'accueil )

## **Article : 6 - Jury et prix.**

Le jury sera composé de professionnels internationaux de l'art et des élus locaux.

Il se réunira le dimanche 19 juin dans l'après-midi.

A partir de 18h plusieurs prix seront décernés

dont:

1. Grand Prix de la Municipalité de Fourges catégorie « Professionnel »
2. Grand Prix de la Municipalité de Fourges catégorie « Amateur »
3. Grand Prix de la Municipalité de Fourges catégorie « Jeune »
4. Prix de Vernon
5. Prix de la Commune d'Ecos - catégorie « aquarelle
6. Prix de la Commune Bus St Remy catégorie « pastel
7. Prix du Groupe « Les Escales »
8. Prix du « Jardin d'Epicure »
9. Prix de l'Entreprise TVS
10. Prix de la banque Crédit Agricole
11. Prix du Moulin de Fourges
12. Prix du Pressoir d'Or
13. Prix de l'association « Bateau-Atelier de Vernon »
14. Prix du Magazine « Univers des Arts »)
15. Prix du Géant des Beaux-Arts, catégorie « Jeunes »
16. Prix du Géant des Beaux-Arts, catégorie « Professionnels »
17. Prix du Géant des Beaux-Arts, catégorie « Amateurs »
18. 2 Prix du Public en catégories Professionnel et catégorie Amateur

**Nouveaux prix :** réservés aux professionnels

### **19. Prix du Musée Maslennikov de la ville de Moguliev (République de Belarus)**

Une semaine de peinture de Plein air et une exposition finale tous frais pris en charge à partir d'un aéroport européen.

(Ce prix est disponible à tous candidats professionnel ayant clairement exprimé la demande, excepté les candidats de la république Belarus)

### **20. Prix du Domaine Maryino/Ville de Saint-Pétersbourg**

Un week-end de peinture de plein air avec 3 nuits dans le Domaine Maryino et la visite de Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie - tous frais pris en charge à partir d'un aéroport européen.

(Ce prix est disponible à tous candidats professionnels ayant clairement exprimé la demande, excepté les candidats de nationalité de la fédération de Russie)

## **Article : 7 - Exposition des œuvres complémentaires et la responsabilité.**

Chaque artiste peut, s'il le désire, exposer autour de son chevalet 2 de ses créations.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des œuvres ou du matériel lors de la manifestation.

Chaque artiste peut, s'il le désire, contracter une assurance à titre personnel.

## **Article : 8 Propriété des œuvres :**

Chaque participant reste propriétaire de son œuvre réalisée sur le site du Concours.

Il est libre de vendre ses œuvres directement au public, les organisateurs ne prélevant aucun pourcentage sur ces ventes.

Toutefois le participant s'engage à se mettre en conformité fiscale et sociale en cas de vente à l'occasion du Concours de Fourges.

## **Article : 10 – Droit à l'image**

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser gratuitement les photos des personnes elles-mêmes et des œuvres présentées au concours ou exposées par les artistes sur la voie publique dans le cadre des reportages sur tous les supports medias existants et/ou ouvrages de promotion de la manifestation.

Les droits de reproduction sont cédés aux organisateurs et aux sponsors du concours à des fins publicitaires et promotionnelles du Concours uniquement.

## **Article 11 – Dispositions diverses**

A ce règlement sont joints :

- 1. Le Bulletin d'inscription**
- 2. Le bulletin de participation** aux repas et aux transferts
- 3. La liste des principaux partenaires - hébergeurs** gites ruraux, chambres d'hôtes et hôtels traditionnels.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du présent règlement en fonction de contraintes diverses pouvant apparaître au fil du temps.

## **Article 12 Conditions d'annulation .**

Si l'artiste inscrit ne se rend pas à Fourges lors du concours pour quelque raison que ce soit, l'ensemble des sommes payées ne seront pas remboursées et resteront acquises par l'association (Sauf incident de santé grave avec un certificat médical, la somme de 30 euros sera remboursée et la différence entre le frais de participation et réellement payé et 30 euros sera définitivement acquise pour les frais du traitement).

Les frais de réservation de repas et d'excursions auxquels le participant aura souscrit peuvent être remboursés intégralement, uniquement si cette annulation intervient à plus de 4 semaines avant le Concours.

**Toute demande d'annulation de participation ou de réservation de prestation complémentaire doit se faire par courrier postale ou par mail en joignant le certificat médical avec demande de l'accusé de réception.**

### **Intempéries**

En cas de mauvais temps, la manifestation sera maintenue, aux artistes de prévoir le matériel nécessaires. ( sauf arrêté municipal )

Dans ce cas l'exposition se tiendra dans une salle ou lieu abrité qui sera désigné par les organisateurs.

## **Article 12. Mode d'inscription.**

### **Comment envoyer vos bulletins d'inscription et de réservation de services :**

Après avoir lu attentivement ce règlement veuillez remplir et le bulletin d'inscription et le bulletin de participation aux repas choisis et services sur notre site page

[http://galeriedeparis.fr/afcc/?page\\_id=286](http://galeriedeparis.fr/afcc/?page_id=286)

Ensuite **AVANT d'Envoyer le formulaire** cliquez sur « **imprimer la page** » ,

Ensuite cliquez sur « **envoyer** » **pour envoyer votre formulaire par voie électronique**

Ensuite ajoutez l'impression de votre formulaire à **votre cheque** libellés exclusivement en euros à **l'ordre du Festival Cultures Croisées** » et **envoyer le tout** par courrier postal à l'association

« Festival Cultures Croisées » à l'adresse suivante :

AFCC 5 rue du Commerce 27630 Fourges, France.

Le paiement par carte bancaire ou virement bancaire est réservé pour les étrangers habitant hors zone euros.

Ces personnes doivent envoyer leur bulletins signés et scannés à l'adresse [afcc.anna@gmail.com](mailto:afcc.anna@gmail.com) avec l'objet « Concours de Fourges » pour qu'une facture leur soit adressée.

A noter seul le bulletin d'inscription accompagné du règlement donne droit à la prise en compte de votre ordre pour recevoir une des 20 toiles gratuites (épuisé à ce jour – mise à jour du 21 janvier) si c'est compatible avec votre technique choisie. (Les pastellistes et les aquarellistes ne peuvent pas bénéficier de toiles gratuites)

L'association ne fournit pas de papiers.

**Pour savoir plus sur les nouveautés du règlements :  
annonce des nouveaux prix,  
conditions privilégiées chez les hébergeurs ou autres partenaire,  
et tout autre événement en marge du Concours  
Ainsi que connaître le programme complet  
du Festival « Normandie Impressionniste »**

rejoignez le groupe international sur facebook à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/groups/ConcoursGrandFormat/?fref=ts>

Pour ceux qui n'ont pas de Facebook

Le site de l'association Festival Cultures Croisées réserve toujours plusieurs pages au Concours de Fourges

**[www.festival-cultures-croisees.eu](http://www.festival-cultures-croisees.eu)**

inscrivez –vous à notre mailing liste pour suivre l'actualité du Concours, pour téléchargement du présent règlement et toutes autres démarches.

Une fois votre bulletin d'inscription envoyé,  
Ne vous inquiétez pas si votre cheque n'est pas débité toute de suite,  
nous enregistrons votre inscription dans l'ordre d'arrivée,  
mais encaissons seulement quand on a réuni beaucoup de chèques ensemble.

Nous n'envoyons pas de confirmation de réception et vous n'allez pas probablement avoir de nos nouvelles avant la période de mois de mai 2016. Si vous avez des questions vous pouvez nous contacter par mail [afcc.anna@gmail.com](mailto:afcc.anna@gmail.com) ou par téléphone au + 33 (0) 6 6191 2398



## **Bulletin de réservation de toïle, repas, transferts pendant le Concours.**

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Mail :**

### **Réservation de la toile apprêtée.**

Je joins le chèque de 35 euros à l'ordre du « Festival Cultures Croisées » pour la toile du format 100x81 de qualité selon l'arrivage chez nos fournisseurs ou j'ajoute cette somme à mon paiement bancaire ou CB si je règle mon inscription par ces moyens de paiement.

### **Repas lors du Concours**

Joindre les chèques séparés correspondants pour chaque repas à l'ordre de « Festival Cultures Croisées » avec mention au dos concernant la date et les repas choisis et le nombre de personnes.

#### **Dîner du gala le 17/06/2016 vendredi à 20h au MOULIN DE FOURGES**

(45 euros - vin compris, prix négocié)

Je participerai et je serai accompagné par \_\_\_ personne(s), (l'artiste et l'accompagnant doit régler le prix de 45 euros par personne) joindre la somme correspondante.

Je ne participerai pas

#### **Déjeuner samedi 18 juin 2015 à 12h**

**Prévu comme déjeuner sur l'herbe (plateau repas, sous réserve de la météo)**

*(Offert aux participants par « Festival Cultures Croisées »)*

Je participerai et je serai accompagné par \_\_\_ personne(s), (l'accompagnant doit régler le prix de 15 euros)

Je ne participerai pas

#### **Dîner samedi soir 18 juin 2015 à 20h**

Je participerai et je serai accompagné par \_\_\_ personne(s), (l'artiste et l'accompagnant doit régler le prix de 30 euros par personne)

Je ne participerai pas

#### **Déjeuner dimanche 19 juin à 12h – (plateau repas ou BBQ).**

Je participerai/ je serai accompagné par \_\_\_ personne(s), (l'artiste et l'accompagnant doit régler le prix de 15 euros par personne)

Je ne participerai pas

### **Transferts.**

**Je suis intéressé(e) par des transferts**

De l'aéroport Roissy- vers Fourges, 140-150 euros/divisé par le nombre de personne par minibus.

Signature,

date.

## Nos partenaires hébergeurs recommandés :

Chambre d'hôtes et hôtels sur le lieu du Concours ou à proximité

### A Fourges :

**Gîte Communal de Fourges, 23 lits, 7 chambres**

**Contacteur l'association 33 (0)661912398** : on l'a réservé en totalité pour les participants souhaitant rester à la semaine du 19 au 26 juin 2015. Prix A partir de 170 €/ semaine par personne pour un lit, 340 pour une chambre individuelle) Nous contacter 33 (0)661912398 (adhésion à l'association obligatoire )

« **Au fil de l'eau** » **Chez Dominique Daquin** 4 couchages : 2 chambres avec WC et SDB de 2 personnes.

<http://fildeleau.unblog.fr/> 4 rue des Fossés 27630 Fourges Tel. : +33.06.60.77.88.76.

Email : aufiledeleau@yahoo.fr

### Au Bosc Roger (hameau de Fourges, distance 2 km)

**Chez Raymond** Capacité 7 personnes. <https://www.facebook.com/giteraymond?fref=ts>

Contacteur l'association 33 (0)661912398 :

on l'a pré-réservé en totalité pour les participants du 19 au 26 A partir de 170 €/ semaine par personne pour un lit, 340 pour une chambre individuelle, (adhésion à l'association obligatoire )

### Maison St Nicolas

<http://www.maison-saint-nicolas.fr/en/contact.php>

4 chemin Saint-Nicolas

Le Bosc Roger 27630 FOURGES **Tel** : +33 (0) 6 21 51 51 13

+33 (0) 2 32 52 72 87 **Adresse mail** : [contact@maison-saint-nicolas.fr](mailto:contact@maison-saint-nicolas.fr)

### A Ecos ( 5 km )

Gîte de charme <http://www.lejardinsecret-normandie.com/>

Sandrine & Jérôme Taillieu

16, Grande Rue

27630 Ecos | France Tél. : +33 6 12 88 02 50 / 6 personnes 850 à la semaine.

Hôtellerie traditionnelle pour tous les goûts :

A Bray-et-Lu

**Hôtel de luxe Jardin d'Epicure** - 3 minutes de Fourges

<http://www.lesjardinsdepicure.com/>

• 01 34 67 75 87 [info@lesjardinsdepicure.com](mailto:info@lesjardinsdepicure.com)

A la Roche Guyon

**Hôtel « Bords de Seine »**, 10 minutes de Fourges

<http://www.bords-de-seine.fr/> Tel 0130983252

A Vernon

♦ **Hôtel Normandy** 1 av. Pierre Mendès France, 27200 Vernon 02 32 51 97 97

[direction@normandy-hotel.fr](mailto:direction@normandy-hotel.fr) [www.Normandy-Hotel.fr](http://www.Normandy-Hotel.fr), 15 minutes de Fourges , Gare SNCF dans la ville.

Et à distance de 20 à 30 minutes Vernon, A Rolleboise

Nous vous recommandons Le groupe « Les Escales »

<http://www.les-escales.fr/> - réservation centralisée